



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 19 – 2021

VACCINATION OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX INFRASTRUCTURES DE LA CGVMSL (annulé 2021-10-26)

La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent mettra en œuvre une politique de vaccination obligatoire, comme exigée pour le secteur maritime sous réglementation fédérale conformément aux directives de Transport Canada.

Cette politique prévoit qu'à compter du 15 novembre 2021, tous personnels d'Agences, administrations, fournisseurs, vendeurs, visiteurs et entrepreneurs doivent être pleinement vaccinés pour accéder à nos infrastructures, sites et installations. Pour être considéré comme pleinement vacciné, un individu doit avoir reçu la série complète d'un vaccin COVID-19 accepté ou une série complète d'une combinaison de vaccins acceptée et il doit s'être écoulé au moins 14 jours complets entre la dernière dose et la visite.

Vous devrez attester d'être pleinement vacciné avant votre arrivée ou au moment d'accéder à nos infrastructures, sites et installations. Toutes les mesures de sécurité qui sont affichées actuellement comme le dépistage, la distanciation physique et le port du masque demeurent en vigueur en tout temps.

En vous conformant à notre politique de vaccination, vous contribuez à préserver la santé et la sécurité du secteur maritime. Si vous n'êtes pas encore vacciné, nous vous encourageons à le faire dès que possible.

Veuillez s'il vous plait entrer en communication avec votre personne-ressource à la CGVMSL dès que possible si vous n'êtes pas en mesure de vous conformer aux exigences ci-dessus.

Le 25 octobre 2021

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721